

PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MAI 2019

À une séance ordinaire de conseil de la Municipalité de Montcalm tenue le 13 mai 2019, à l'Hôtel de Ville, étaient présents les Conseiller(ère)s

Denis Courte
Richard Pépin

Pierre Bertrand
Huguette Drouin
Richard Tees

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire Steven Larose.

Michael Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, était également présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Son Honneur le maire Steven Larose déclare la séance ordinaire ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

19-05-74

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 avril 2019.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

4. SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2019

19-05-75

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 8 avril 2019.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2019.

-adoptée à l'unanimité des conseillers –

5. COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Denis Courte, conseiller responsable de la voirie, mentionne que les chemins municipaux, malgré les inondations et les fortes pluies, étaient relativement en bon état et que dans l'ensemble la municipalité n'a pas subi de perte en termes de voirie.

Richard Pépin, conseiller responsable de la revitalisation du village et de la sécurité publique, tient à remercier le maire et la direction de la municipalité pour leur aide lors de l'état d'urgence dû aux inondations.

Pierre Bertrand, conseiller responsable du développement économique, nous informe qu'une deuxième rencontre du comité d'investissement - fonds de développement économique se tiendra le mardi 14 mai à 15h ici même dans la salle du conseil de Montcalm.

Huguette Drouin, conseillère responsable de la bibliothèque et de la culture, précise que deux projets culturels ont été soumis à la MRC des Laurentides.

Richard Tees, responsable de l'environnement et de l'urbanisme, mentionne qu'il y a de nouveaux membres dans le comité consultatif d'urbanisme et que ceux-ci ont siégé pour la première fois en date du 13 mai 2019.

Steven Larose, maire, revient sur les inondations que la municipalité a subies au cours de la longue fin de semaine de Pâques. Les mesures de préventions ont commencé le jeudi 18 avril avec la livraison du premier voyage de sable afin d'être prêt à donner des sacs de sable rapidement. Lundi le 22 avril la route 327 a été fermée par le Ministère des Transports et l'état d'urgence a été décrété le jeudi 25 avril. M. Larose tient à remercier tous les intervenants impliqués qui ont apporté une aide précieuse à l'ensemble des citoyens de la municipalité: le coordonnateur régional de la sécurité civile, le Ministère des Transports du Québec, les employés de la municipalité, le directeur général, les citoyens (entre autres: Brian James, Maurice Chalifoux, Ian Pollock, ...), la MRC des Laurentides, les Forces armées canadiennes, la Sûreté du Québec, l'O.V.U. et tout spécialement Richard Pépin le coordonnateur de la sécurité civile.

6 ADMINISTRATION

6.1 DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 322-2017

19-05-76

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier, au courant du mois de mars 2019, en vertu du règlement no 322-2017, pour la somme de 7 931.34\$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

6.2 ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

19-05-77

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des déboursés telle que décrite ci-dessous, soit pour un montant de 48 067.54 \$ et d'effectuer les paiements relatifs aux chèques no. 5360 à 5381:

CH#	NOM DES COMPTES	MONTANT	RÉFÉRENCE
	PAIEMENTS EN LIGNE - AVRIL		
	BELL CANADA	138.95 \$	SERVICES TELECOPIEUR
	BELL CANADA	323.94 \$	SERVICES CELLULAIRE
	HYDRO-QUÉBEC	485.88 \$	ÉCLAIRAGE DES RUES
	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	5 204.39 \$	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	AGENCE DU REVENU DU CANADA	2 324.54 \$	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	RREMQ	2 300.98 \$	REMISES RÉGIME DE RETRAITE
	SALAIRES VERSÉS	11 614.99 \$	DÉPÔTS DIRECTS
	TOTAL PAYÉ EN AVRIL	22 393.67 \$	
5357	IMPRIMERIE LÉONARD	402.41 \$	REMPLACEMENT DU CHQ 5310 ANNULÉ CAR PERDU
5358	MARC-ANTOINE FILION-LEBEL	250.00 \$	REMPLACEMENT DU CHQ 5159 ANNULÉ CAR PÉRIMÉ
5359	LOISIRS LAURENTIDES	80.48 \$	AFFILIATION 2019-2020

	À PAYER POUR LE MOIS DE MAI		
5360	LABORATOIRE BIO-SERVICES INC. H ² LAB	59.94 \$	ANALYSES D'EAU HSJB
5361	GUYLAIN CHARLEBOIS	150.00 \$	ANALYSE D'EAU HSJB
5362	LIBRAIRIE CARPEDIEM	141.50 \$	ACHAT DE LIVRES
5363	PAUL LANTHIER EXTINCTEUR INC.	86.23 \$	VÉRIFICATION ANNUELLE DES EXTINCTEURS
5364	MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF	616.70 \$	RÉPARTITION DES COÛTS TECHNICIENNE LOISIRS
5365	IMPRIMERIE LÉONARD	1 783.27 \$	LAMINATION DE CARTES ROUTIÈRES + ENSEIGNES
5366	MATÉRIAUX MCLAUGHLIN	306.80 \$	DIVERS ET MESURES D'URGENCE
5367	BMR GROUPE YVES GAGNON	130.06 \$	DIVERS POUR LE GARAGE ET LE CC
5368	MRC DES LAURENTIDES	706.08 \$	SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATION
5369	ROBERT LÉGARÉ	608.35 \$	ENTRETIEN TÉLÉCOPIEUR
5370	MÉCANIQUE BENOIT PÉPIN	78.18 \$	POSE DE PNEUS CAMION
5371	PILON & MÉNARD, HUISSIERS DE JUSTIER	387.97 \$	SERVICES JURIDIQUES
5372	RÉPARATION JEAN-PIERRE MAILLÉ	10.93 \$	RÉPARATION DU TRACTEUR
5373	CIRQUE AVEC STÉPHANIE	500.00 \$	A TELIERS DE CIRQUES
5374	PG SOLUTION INC.	287.44 \$	FORMATION PG COMPTABILITÉ MUNICIPALE
5375	PRÉVOST FORTIN DAoust AVOCATS	1 376.39 \$	SERVICES JURIDIQUES
5376	ANDRÉ CHAREST, CPA	7 703.33 \$	HONORAIRES RAPPORT FINANCIER 2018
5377	ADMQ	619.72 \$	INSCRIPTION AU CONGRÈS 2019
5378	GILBERT MILLER & FILS	8 386.42 \$	ENTRETIEN DES CHEMINS
5379	ANNIE LAROCQUE	62.88 \$	FRAIS DE DÉPLACEMENT
5380	STEVEN LA ROSE	212.62 \$	FRAIS DE DÉPLACEMENT + MESURES D'URGENCE
5381	MICHAEL DOYLE	195.30 \$	FRAIS DE DÉPLACEMENT
	VISA DESJARDINS	1 263.76 \$	CHAMBRES POUR CONGRÈS ADMQ
		1 263.76 \$	
	TOTAL À PAYER POUR MAI	25 673.87 \$	

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.3 ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS D'AVRIL 2019

19-05-78

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois d'avril 2019.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

6.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 329-2019 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

19-05-79

ATTENDU QUE des modifications législatives, effectives à partir du 1^{er} janvier 2018, ont été apportées à la *Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11 001)*, faisant en sorte, d'une part, que certaines balises encadrant la rémunération des élus municipaux, notamment celles relatives à l'imposition d'une rémunération minimale, ont été abolies et, d'autre part, que la responsabilité de fixer la rémunération des élus municipaux revient à la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité de Montcalm est déjà régie par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais que, de l'avis du conseil, il y a lieu d'actualiser ledit règlement et de le rendre plus conforme aux réalités actuelles;

ATTENDU QUE le projet de règlement relatif au présent règlement a été déposé et présenté lors de la séance du conseil du 11 mars 2019 et qu'un avis de motion a été donné à cette même date;

ATTENDU QU'un avis public a été publié conformément aux modalités de l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Madame la conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 329-2019 relatif au traitement des élus.

Une copie dudit règlement est jointe en annexe au livre des délibérations.

- adoptée à l'unanimité des conseillers présents et du maire –

6.5 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 330-2019 CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE

19-05-80

ATTENDU QU'une Politique de gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 13 décembre 2010, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « C.M. »);

ATTENDU QUE l'article 938.1.2 C.M. a été remplacé, le 1^{er} janvier 2018, obligeant les municipalités, à compter de cette dernière date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle, la politique actuelle de la Municipalité étant cependant réputée être un tel règlement;

ATTENDU QUE ce règlement doit notamment prévoir :

- des mesures favorisant le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres;
- des mesures visant à assurer le respect de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme du Code de déontologie des lobbyistes adopté en vertu de cette loi;
- des mesures ayant pour but de prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption;
- des mesures ayant pour but de prévenir les situations de conflits d'intérêts;
- des mesures ayant pour but de prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demandes de soumissions et de la gestion du contrat qui en résulte;
- des mesures visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat;

ATTENDU QUE le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 8 avril 2019

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Huguette Drouin, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité des membres présents que le règlement no 330-2019 intitulé «règlement concernant la gestion contractuelle » soit et est adopté.

Une copie du présent règlement est jointe en annexe au livre des délibérations.

- adoptée à l'unanimité par les conseillers –

6.6 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018

19-05-81

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité :

- d'adopter le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant, André Charest CPA, pour l'exercice financier 2018;
- d'autoriser le paiement des honoraires de l'auditeur pour la somme de 7,703.33 \$ taxes incluses.
- de renouveler son mandat pour l'exercice financier 2019.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

6.7 DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE SEMESTRIEL POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 AVRIL 2019

19-05-82

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport budgétaire semestriel pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2019.

- adoptée à l'unanimité des conseillers présents –

6.8 DÉPÔT D'UNE DEMANDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (PRIMADA)

19-05-83

CONSIDÉRANT QU'UN appel de projets dans le cadre du PRIMADA vise à offrir une aide financière pour la réalisation de petits travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures utilisées par les aînés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Montcalm a le désir d'améliorer la qualité de vie des aînés et, par le fait même, de favoriser le vieillissement actif;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Montcalm de par l'adoption de sa politique MADA et de son plan d'action est admissible au programme;

CONSIDÉRANT QUE le vieillissement de la population, la centralisation des services et des industries dans les plus grandes villes ainsi que l'exode de ses populations sont autant de facteurs qui contribuent à la décroissance et au sentiment de découragement des citoyens ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité que :

- Le conseil municipal autorise le dépôt d'une aide financière de 100 000\$ dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalités Amie des Aînés (PRIMADA) pour l'agrandissement de la cuisine du centre communautaire, afin de permettre la réalisation d'infrastructures permettant d'adapter la municipalité au vieillissement et favoriser la qualité de vie des aînés et l'accessibilité universelle aux infrastructures de la municipalité,;
- La Municipalité a pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;
- La Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.9 AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LE MAMH ET LA MUNICIPALITÉ RELATIF À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET 1 DU PROGRAMME PRIMADA

19-05-84

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Montcalm a reçu une aide financière dans le cadre du volet 1 du Programme PRIMADA en 2018;

CONSIDÉRANT QU'UN protocole d'entente doit être signé entre le MAMH et la Municipalité de Montcalm;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'autoriser M. Steven Larose, maire, à signer le protocole d'entente entre le MAMH et la municipalité relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 1 du programme PRIMADA.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.10 ACHAT DE 2000 SACS DE SABLE

19-05-85

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a épuisé la quasi-totalité de ses sacs de sable lors de l'état d'urgence du 25 avril 2019;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut renflouer ses stocks de manière à pouvoir répondre à d'éventuelles inondations;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat de 2000 sacs de sable auprès du fournisseur en ligne ULINE et d'en approuver le paiement au coût de 1,020.00 \$ avant taxes plus les frais de livraison.

- adoptée à l'unanimité des conseillers présents –

6.11 DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC DE RÉPARER LES DOMMAGES CAUSÉS SUR LE CHEMIN LAROSE

19-05-86

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec a effectué des travaux dans le secteur de Montcalm en lien avec la ligne du Grand-Brûlé;

CONSIDÉRANT QUE les chemins ont été endommagés par les allées et venues d'Hydro-Québec et de ses sous-traitants;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a avisé Hydro-Québec de cesser les déplacements d'équipement pendant la période de dégel puisque cela endommagerait les chemins;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec a fait preuve de négligence en continuant ses opérations malgré l'avis d'interdiction donné par la municipalité de Montcalm;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'exiger Hydro-Québec à procéder à leurs frais aux travaux suivants :

- À la réparation du chemin et du fossé endommagé par le fardier à l'intersection Jackrabbit et Larose;
- À la réparation et au repavage de l'intersection des chemins Duncan Nord et Larose sur une distance d'environ 40 mètres endommagés par un fardier et une grue;
- À la réparation du pavage endommagé du chemin Larose, près de l'entreprise TATA Communications (Canada) Ltd.

- adoptée à l'unanimité des conseillers présents –

6.12 AUTORISATION DE PROCÉDER À L'ACHAT D'UNE GÉNÉRATRICE POUR L'HÔTEL-DE-VILLE

19-05-87

CONSIDÉRANT QUE la municipalité utilise les locaux de l'hôtel de ville pour son centre de coordination des mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial que le centre de coordination soit autonome au niveau de l'électricité en cas de panne et ce afin d'assurer la continuité des opérations;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une subvention de 10 000 \$ de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'une génératrice serait un atout considérable pour survenir au bon déroulement des activités de la municipalité et assurer la continuité des activités du centre de coordination;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité :

- d'autoriser l'achat d'une génératrice 20 KW du fournisseur Combitech pour la somme de 9 910 \$ taxes en sus et d'autoriser le paiement d'un premier versement au montant de 4 955.00 plus taxes;
- d'autoriser les travaux de raccordement électrique du fournisseur Boréal-Maître Électricien pour la somme de 1 918.97 \$ taxes en sus.

- adoptée à l'unanimité des conseillers présents –

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE EU ÉGARD À L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE PROJETÉ AINSI QU'À SON APPELLATION AU 136, ROUTE DU LAC-ROND NORD LOT 5 865 529

19-05-88

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure eu égard à l'implantation d'un bâtiment complémentaire projeté ainsi qu'à son appellation, au 136, route du Lac-Rond Nord, lot 5 865 529, a été déposée à la municipalité;

CONSIDÉRANT que ladite demande consiste à faire reconnaître une dérogation mineure au règlement de zonage no 193-2002 quant à l'article 7.7.1 : Cours et marges de recul avant;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure eu égard à l'implantation d'un bâtiment complémentaire projeté ainsi qu'à son appellation, au 136 Route du Lac-Rond Nord;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure eu égard à l'implantation d'un bâtiment complémentaire projeté ainsi qu'à son appellation, au 136 Route du Lac-Rond Nord

- adoptée à l'unanimité des conseillers-

7.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE EU ÉGARD À LA MARGE DE REcul APPLICABLE AUX TERRAINS CONTIGUS AU PARC LINÉAIRE DU CORRIDOR AÉROBIQUE AU 44, RUE THERRIEN, LOT 5 865 870

19-05-89

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure eu égard à l'implantation d'un bâtiment principal projeté quant à la marge de recul applicable aux terrains contigus au parc du Corridor aérobique, lot 5 865 870, a été déposée à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande consiste à faire reconnaître une dérogation mineure au règlement de zonage no 193-2002 quant à l'article 6.2.4 : Marge de recul applicable aux terrains contigus au parc du Corridor aérobique;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure eu égard à l'implantation d'un bâtiment principal projeté quant à la marge de recul applicable aux terrains contigus au parc du Corridor aérobique, lot 5 865 870;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure eu égard à l'implantation d'un bâtiment principal projeté quant à la marge de recul applicable aux terrains contigus au parc du Corridor aérobique, lot 5 865 870.

- adoptée à l'unanimité des conseillers-

7.3 PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE AU 44, RUE THERIEN, LOT 5 865 870

19-05-90

CONSIDÉRANT QU'une demande pour une nouvelle construction a été déposée pour le 44, rue Thérien, lot 5 865 870;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et critères généraux du règlement numéro 251-2008 intitulé «Plan d'implantation et d'intégration architecturale» ont été analysés dans leur ensemble;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil de rejeter ladite nouvelle construction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité de refuser la demande pour la nouvelle construction au 44, rue Thérien, lot 5 865 870, compte tenu que le bâtiment projeté ne s'intègre pas au milieu bâti environnant.

- adoptée à l'unanimité des conseillers-

7.4 PROJET D'ENSEIGNE POUR LE 3 ROUTE DU LAC-ROND NORD LOT 5 865 577

19-05-91

CONSIDÉRANT QU'une demande pour l'installation d'une enseigne sur la propriété sise au 3 route du Lac-Rond Nord a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le projet proposé contient les éléments suivants:

- Dimension de l'enseigne: 4 pieds de hauteur par 5 pieds de largeur;
- Superficie de l'enseigne: 20 p² (1.85m²);
- Matériaux de l'enseigne: «alupanel» avec bordure de couleur noir;
- Couleur de l'enseigne : Fond blanc avec écriture noir et numéro de téléphone en rouge.
- Logo de couleur bleu, rouge et vert.
- Support de l'enseigne: Nouvelle structure de toit en pin traité;
- Nouveau bardeau d'asphalte brun pour le toit de l'enseigne;
- Structure d'encadrement: Avec 3 2x4 de 10 pieds (incluant deux déjà existant) en pin traité peint de couleur taupe (comme le bâtiment principal)
- Nouvelle boîte en cèdre peint de couleur taupe;
- Aire ouverte en dessous de l'affiche d'approximativement de 4 pieds par 5 pieds;
- Dimension totale approximative de 15 pieds de hauteur par 5 pieds de largeur.

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et critères généraux du règlement numéro 251-2008 intitulé «Plan d'implantation et d'intégration architecturale» ont été analysés dans leur ensemble;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande, avec conditions, au conseil ledit projet d'enseigne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande pour l'installation d'une enseigne sur la propriété sise au 3 route du Lac-Rond Nord aux conditions suivantes:

- La structure de bois devra être entièrement remplacée par des matériaux de bois neuf en pin et/ou en cèdre traité peint de couleur taupe.
- Les «2x4» proposés devront être remplacés par des «4x4». Le département de l'urbanisme devra par la suite rendre une décision relativement aux changements proposés pour l'émission du certificat d'autorisation.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

7.5 PRESCRIPTION DE REMISE EN ÉTAT DES MILIEUX HYDRIQUES POUR LE 784 CHEMIN DU LAC-BEAVEN, LOT 5 866 213

19-05-92

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Tees et résolu que le conseil autorise la dépense reliée à la prescription de remise en état des milieux hydriques pour le 784 chemin du Lac-Beaven, lot 5 866 213, par Terre et Habitats Inc., pour la somme de 5 940\$ taxes en sus.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

7.6 PROJET DE MODIFICATION DES MATÉRIAUX DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR AU 714, CHEMIN LAROSE, LOT 5 865 281

19-05-93

CONSIDÉRANT QUE les travaux consistent à l'agrandissement du bâtiment et le revêtement extérieur;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et critères généraux du règlement numéro 251-2008 intitulé «Plan d'implantation et d'intégration architecturale» ont été analysés dans leur ensemble;

CONSIDÉRANT QU'une demande relativement à la modification des matériaux du revêtement extérieur est déposée pour le 714, chemin Larose, lot 5 865 281;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil ladite demande de changement du revêtement extérieur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'accepter la demande relativement à la modification des matériaux du revêtement extérieur au 714, chemin Larose lot 5 865 281,

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 DÉPENSES AUTORISÉES PAR L'INSPECTEUR EN VOIRIE EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 202-2003 ET SES AMENDEMENTS

19-05-94

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par l'inspecteur en voirie en vertu du règlement no 202-2003 et ses amendements, au courant du mois d'avril 2019 pour la somme de 3 976.54 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

8.2 ABAT-POUSSIÈRE – CHEMIN DU LAC-VERDURE NORD

19-05-95

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité que le conseil autorise l'épandage d'abat-poussière, par Multi Routes Inc., sur un tronçon d'environ 1 000 mètres linéaires par 5 mètres sur le chemin du Lac-Verdure et Verdure Nord et d'autoriser les dépenses reliées à ces travaux de 1 950\$ taxes en sus.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

8.3 MARQUAGE DES RUES

19-05-96

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu que le conseil autorise le marquage des rues, par Lignes-Fit Inc. pour la somme de 4 150\$ taxes en sus.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

8.4 APPEL D'OFFRES RELATIF AUX TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN PONCEAU ET CREUSAGE DE FOSSÉS POUR LE CHEMIN TASSÉ POUR L'ANNÉE 2019

19-05-97

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité de procéder à un appel d'offres public pour les travaux d'installation d'un ponceau et creusage de fossés pour le chemin Tassé pour l'année 2019.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

S/O

10. LOISIRS, CULTURE ET ÉVÉNEMENTS

10.1 FAMILI-FÊTE – AUTORISATION DE DÉPENSES ET DE PAIEMENT

19-05-98

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'autoriser les dépenses afférentes à la Famili-Fête du 3 août 2019, pour la somme de 6,000 \$ incluant le coût pour les feux d'artifices et d'en autoriser le paiement.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

11. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE
S/O

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une 2^e période de questions a été offerte aux citoyens présents.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

19-05-99

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité de clore la séance ordinaire du 13 mai 2019.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Steven Larose, maire

Michael Doyle, directeur général
et secrétaire-trésorier

